

PROCES-VERBAL : REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 06 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le 06 avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 25 mars 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry - DESLOGES Georges - DUBOUIS Sandrine - BOUDEAU Philippe - PACAUD Patrick - SIMON-CHAUTEMPS Franck - ESCOUBEYROU Luc - SPRINGER Liliane - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène - MALIVERT Jacques - SUCHAUD Michelle - FINI Alain - GARGUEL Karine - BOSLE Alain - GAUTIER Laurent - BENABDELMALEK Clément - MAGOUTIER Gérard - DESSEAUVÉ Nadine - WEIMANN Véronique - CLOCHON Bruno - AUBERT Patrick - DUBREUIL Raymond - PARAYRE Régis - BERTELOOT Dominique - DUGAY Jean-Pierre - FERRAND Marc - MEYER Christian - FOUCHET Céline - MOREAU Jean-Claude - BUSSIÈRE Jean-Claude - BORD Jean-Jacques - PAROT Jean-Pierre - ROYERE Joël - SALADIN Christine - BOURDEIX Dominique - LAROCHE Michel - POITOU-LE BIHAN Delphine - LAINE Joël - GRENOUILLET Jean-Yves - CALOMINE Alain - LAGRANGE Serge - DERIEUX Nicolas - PAMIES Jean-Michel - CANFORA Carmine - NOURRISSÉAU Pierre-Marie - GAUDY Sylvain - PICOURET Michel - GAILLARD Thierry - AUGUSTYNIAK Jérôme - DUGUET Pierre - TRUFFINET Jean-Claude - CAILLAUD Monique - LAPORTE Martine.

Etaient excusés : RIGAUD Régis - LAGRAVE Annick Alain - FLOIRAT Myriam - VALLAEYS Gaël - RABETEAU Raymond - TROUSSET Patrick - PATAUD Annick - RICARD Jean-Michel - PREVOST-RAMBERT Aurélie.

Pouvoirs

1. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène.
2. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
3. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain.
4. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à M. BORD Jean-Jacques.
5. M. RICARD Jean-Michel donne pouvoir à M. COTICHE Thierry.

Suppléances : Mme WEIMANN Véronique remplace M. VALLAEYS Gaël - M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick - M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : Mme POITOU - LE BIHAN Delphine.

M. Le Président ouvre la séance. Après avoir procédé à l'appel, il constate que le quorum est atteint avec 51 Conseillers présents et 56 votants.

M. Le Président appelle les volontaires pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. Delphine POITOU - LE BIHAN se porte volontaire.

Dominique BERTELOOT salue le sens du devoir de l'ensemble des présents à cette réunion mais souhaite faire part de son étonnement du maintien de cette séance alors que le reste du pays se confine à la suite des dernières annonces présidentielles et gouvernementales. Il se demande que doit primer entre les responsabilités politiques et le devoir de protection face au virus.

M. Le Président prend acte de cette remarque légitime. Il indique que malgré les dernières mesures sanitaires, la date butoir du 15 avril pour le vote du budget des collectivités est maintenue. Il précise que cette séance se tient dans le respect des textes de lois et des gestes barrières.

Thierry GAILLARD confirme que les autres réunions pourront être reportées mais que l'Assemblée délibérante doit voter son budget annuel avant le 15 avril au plus tard.

Nicolas DERIEUX trouve regrettable que la Préfecture ait maintenu cette échéance au détriment de la sécurité de tous.

Jean-Yves GRENOUILLET explique avoir fait le choix d'assister à cette séance pour ne pas bloquer le fonctionnement et les actions des services de la Communauté de communes et pour répondre notamment aux attentes des associations qui espèrent des versements de subventions.

A noter l'arrivée de Patrick PACAUD à 18h50 portant le nombre de présents à 52 et le nombre de votants à 57.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/03/2021.

M. Le Président demande si les Conseillers ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 23 mars 2021.

Delphine POITOU - LE BIHAN demande le rajout de son nom dans la liste des excusés.

En l'absence de remarque supplémentaire, M. Le Président soumet au vote des Conseillers communautaires l'approbation du procès-verbal susmentionné une fois modifié.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le procès-verbal.

(52 présents - 57 votants).

GOUVERNANCE

2. PETITES VILLES DE DEMAIN - AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES D'AHUN ET BOURGANEUF (Délibération n°2021/04/01).

M. Le Président rappelle que le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable

La convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;

- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la convention proposée ;
- Autorise M. Le Président à la signer ;
- Autorise M. Le Président à signer l'ensemble des pièces permettant la bonne réalisation de l'opération.

(52 présents - 57 votants).

3. SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR L'ASSURANCE STATUTAIRE DES AGENTS *(Délibération n°2021/04/02).*

Franck SIMON-CHAUTEMPS, Vice-Président délégué au Ressources Humaines explique qu'un nouveau marché a été signé au 1^{er} janvier 2021 concernant l'assurance du personnel. Il a été attribué à SOFAXIS qui le sous-traite à la CNP. Il est exposé au Conseil communautaire qu'il convient de prévoir les modalités de gestion des contrats d'assurance qui vient d'être conclu avec la CNP pour les risques statutaires du personnel. Le Centre de Gestion de la FPT de la Creuse peut assurer cette gestion dans le cadre des missions facultatives que les établissements qui lui sont affiliés peuvent lui confier en application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié. Le Président propose au Conseil communautaire d'assurer cette mission et de l'autoriser à signer avec cet établissement la convention qui en régit les modalités.

Après avoir entendu cet exposé le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la convention proposée ;
- Autorise M. Le Président à signer cette convention qui se renouvellera chaque année par tacite reconduction pour une durée maximale de 6 ans ;
- Demande au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse d'assurer la gestion des contrats d'assurance conclus avec la CNP pour la couverture des risques statutaires du personnel ;
- Autorise M. Le Président à signer l'ensemble des pièces permettant la bonne réalisation de l'opération.

(52 présents - 57 votants).

A noter l'arrivée de Gérard MAGOUTIER à 19h00 portant le nombre de présents à 53 et le nombre de votants à 58.

ECONOMIE ET NUMERIQUE

4. PROPOSITION DE CREATION D'UNE PLATE-FORME EMPIERREE SUR LA ZONE D'ACTIVITES INTERCOMMUNALE DE LA GANNE A AHUN - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL *(Délibération n°2021/04/03).*

Après avoir obtenu la validation de la commission des finances, et comme convenu lors du dernier Conseil communautaire du 23 mars 2021, Michelle SUCHAUD, Vice-Présidente déléguée au développement de l'économie et des énergies renouvelables, à l'économie locale, au tourisme et à

l'industrie, présente à nouveau la proposition de création d'une plate-forme empierrée de 10 000 m² sur la zone d'activités intercommunale de la Ganne à Ahun.

Pour rappel, le plan de financement associé est le suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes	
Travaux :	352 800,00 €	DETR 2021 (rubrique 14) - 40 %	
Honoraires :	12 084,00 €		145 953,60 €
		Communauté de communes - 60%	
			218 930,40 €
TOTAL DEPENSES:	364 884,00 €	TOTAL RECETTES :	364 884,00 €

Marc FERRAND indique qu'il votera contre ce projet pour lequel le nombre d'emplois créés par celui-ci (de 3 à 6) ne justifie pas de telles dépenses.

Michel PICOURET veut savoir à combien sera fixé le prix de vente du m² sur cette zone empierrée. Michelle SUCHAUD propose à l'Assemblée de fixer collégialement ce tarif par la suite mais indique que le prix de 8,00 € HT/m² sera proposé (contre 5,00 € HT/m² sur le reste de la zone d'activités). Joël LAINE souhaite s'assurer que l'entreprise porteuse du projet sur la zone ciblée acceptera le prix de vente majoré.

Michelle SUCHAUD le garantit et précise que leur Conseil d'administration a lieu le 22 avril prochain.

Au vu du plan de financement présenté qu'il juge trop élevé pour cette action, Jean-Pierre DUGAY ne souhaite pas se lancer dans la création de cette plate-forme.

M. Le Président précise que ce projet reste conditionné à l'octroi des subventions. Ce dernier ne sera pas réalisé sans l'attributions de celles-ci.

Nicolas DERIEUX met en garde contre la nature même de ces travaux. Il rappelle que le Département de la Creuse a récemment été mis en demeure après avoir effectué une opération similaire.

M. Le Président précise que cette surface est classée en zone à aménager sur le PLU d'Ahun.

M. le Président précise une nouvelle fois que les élus délibèrent sur la demande de subvention et non sur les travaux.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 33 avis favorables, 7 abstentions et 18 avis contraires :

- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus ;
- Autorise M. Le Président à déposer un dossier de demande de DETR au titre de l'année 2021 pour le montant le plus élevé possible ;
- Autorise M. Le Président à signer l'ensemble des pièces permettant la bonne réalisation de l'opération.

(53 présents - 58 votants).

M. Le Président donne la parole à Martine LAPORTE, Vice-Présidente déléguée aux Finances pour présenter les délibérations d'ordre budgétaire et remercie M. FAYE, Trésorier de Bourgneuf pour sa présence.

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET GENERAL
(Délibération n°2021/04/04).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2020 ;
- Après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
 - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019,
 - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
 - celui de tous les titres émis,
 - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 inclus ;
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

→ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

→ Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020.

(53 présents - 58 votants).

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »
(Délibération n°2021/04/05).

7.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2020 ;
- Après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
 - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019,
 - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
 - celui de tous les titres émis,
 - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 inclus ;
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

→ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

→ Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020.

(53 présents - 58 votants).

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIER D'ENTREPRISES »
(Délibération n°2021/04/06).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2020 ;
 - Après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
 - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019,
 - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
 - celui de tous les titres émis,
 - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 inclus ;
 - Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020.

(53 présents - 58 votants).

7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE « SPANC » (Délibération n°2021/04/07).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2020 ;
 - Après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
 - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019,
 - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
 - celui de tous les titres émis,
 - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 inclus ;
 - Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020.

(53 présents - 58 votants).

8. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE « STATION-SERVICE » (Délibération n°2021/04/08).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2020 ;
- Après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
 - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019,
 - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
 - celui de tous les titres émis,
 - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 inclus ;

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.
 - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
 - Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020.
- (53 présents - 58 votants).

9. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE « VENTE D'ENERGIE » (Délibération n°2021/04/09).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2020 ;
 - Après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
 - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019,
 - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
 - celui de tous les titres émis,
 - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 inclus ;
 - Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.
 - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
 - Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020.
- (53 présents - 58 votants).

10. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE « ZONES ECONOMIQUES » (Délibération n°2021/04/10).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2020 ;
 - Après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
 - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019,
 - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
 - celui de tous les titres émis,
 - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 inclus ;
 - Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.
 - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
 - Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020.
- (53 présents - 58 votants).

11. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

(Délibération n°2021/04/11).

Martine LAPORTE rappelle que le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur rendant compte des opérations budgétaires exécutées au cours de l'année.

Elle présente les données suivantes :

- Dépenses de Fonctionnement : 7 660 935.20 €
- Recettes de Fonctionnement : 7 975 343.77 €
- Dépenses d'Investissement : 2 689 246.97 €
- Recettes d'Investissement : 2 911 611.39€
-

Après examen et débat, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

→ Adopte le Compte Administratif 2020 du budget principal.

(Vote réalisé après retrait de M. Le Président, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT - 52 présents - 57 votants).

12. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES » *(Délibération n°2021/04/12).*

Martine LAPORTE présente les données suivantes :

- Dépenses de Fonctionnement : 1 755 148.44 €
- Recettes de Fonctionnement : 1 764 089.97 €
- Dépenses d'Investissement : 204 277.14 €
- Recettes d'Investissement : 189 659.52 €

Après examen et débat, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

→ Adopte le Compte Administratif 2020 du budget annexe « Ordures ménagères ».

(Vote réalisé après retrait de M. Le Président, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT - 52 présents - 57 votants).

13. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIER D'ENTREPRISES » *(Délibération n°2021/04/13).*

Martine LAPORTE présente les données suivantes :

- Dépenses de Fonctionnement : 34 283.86 €
- Recettes de Fonctionnement : 34 283.86 €
- Dépenses d'Investissement : 253 968.09 €
- Recettes d'Investissement : 89 824.76 €

Après examen et débat, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

→ Adopte le Compte Administratif 2020 du budget annexe « Immobilier d'entreprise ».

(Vote réalisé après retrait de M. Le Président, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT - 52 présents - 57 votants).

14. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE « SPANC » *(Délibération n°2021/04/14).*

Martine LAPORTE présente les données suivantes :

- Dépenses de Fonctionnement : 186 032.54 €
- Recettes de Fonctionnement : 182 146.69 €
- Dépenses d'Investissement : 14 347.80 €

- Recettes d'Investissement : 16 699.30 €

Après examen et débat, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

→ Adopte le Compte Administratif 2020 du budget annexe « SPANC ».

(Vote réalisé après retrait de M. Le Président, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT - 52 présents - 57 votants).

15. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE « STATION-SERVICE » (Délibération n°2021/04/15).

Martine LAPORTE présente les données suivantes :

- Dépenses de Fonctionnement : 354 804.76 €
- Recettes de Fonctionnement : 365 053.55 €
- Dépenses d'Investissement : 9 737 €
- Recettes d'Investissement : 7 766 €

Après examen et débat, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

→ Adopte le Compte Administratif 2020 du budget annexe « Station-service ».

(Vote réalisé après retrait de M. Le Président, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT - 52 présents - 57 votants).

16. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE « VENTE D'ENERGIE » (Délibération n°2021/04/16).

Martine LAPORTE présente les données suivantes :

- Dépenses de Fonctionnement : 6 628.18 €
- Recettes de Fonctionnement : 9 467.78 €
- Dépenses d'Investissement : 0 €
- Recettes d'Investissement : 6 593 €

Après examen et débat, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

→ Adopte le Compte Administratif 2020 du budget annexe « Vente d'énergie ».

(Vote réalisé après retrait de M. Le Président, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT - 52 présents - 57 votants).

17. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE « ZONES ECONOMIQUES » (Délibération n°2021/04/17).

Martine LAPORTE présente les données suivantes :

- Dépenses de Fonctionnement : 1 919.71 €
- Recettes de Fonctionnement : 19 561.18 €
- Dépenses d'Investissement : 17 641.47 €
- Recettes d'Investissement : 25 454.19 €

Après examen et débat, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

→ Adopte le Compte Administratif 2020 du budget annexe « Zones économiques ».

(Vote réalisé après retrait de M. Le Président, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT - 52 présents - 57 votants)

18. VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2020 DEFINITIVES DU BUDGET PRINCIPAL

(Délibération n°2021/04/18).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide d'affecter les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice 2020 :		314 408,57
Résultat reporté 2019 (ligne 002 du CA)		845 530,24
Résultat de clôture à affecter sur le budget 2020 :		1 159 938,81
Besoins réels de la section d'investissement		
Résultat d'investissement de l'exercice 2020 :		222 364,42
Résultat reporté 2019 (ligne 001 du CA):		-599 801,17
Résultat de clôture 2020 :(ligne 001 du budget 2021)		-377 436,75
Restes à réaliser recettes :		268 507,90
Restes à réaliser dépenses :		0,00
Solde Restes à Réaliser ;		268 507,90
Résultat clôture+rar:		-108 928,85
Besoin de financement :		108 928,85
Excédent de financement :		0,00
Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
Résultat excédentaire :		1 159 938,81
En couverture du besoin réel de financement :		108 928,85
En dotation complémentaire :		0,00
Total 1068 (année 2021) :		108 928,85
Excédent reporté (ligne 002 en recettes 2021) :		1 051 009,96
TOTAL AFFECTE :		1 159 938,81
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses) :		0,00

(53 présents - 58 votants).

19. AFFECTATION RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES » (Délibération n°2021/04/19).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter		

Résultat de l'exercice 2020 :	8 941,53
Résultat reporté 2019 (ligne 002 du CA)	471 246,50
Résultat de clôture à affecter sue le budget 2020 :	480 188,03
Besoins réels de la section d'investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice 2020 :	-14 617,62
Résultat reporté 2019 (ligne 001 du CA) :	-69 010,49
Résultat de clôture 2020 :(ligne 001 du budget 2021)	-83 628,11
Restes à réaliser recettes :	9 028,22
Restes à réaliser dépenses :	0,00
Solde Restes à Réaliser ;	9 028,22
Résultat clôture+rar :	-74 599,89
Besoin de financement :	74 599,89
Excédent de financement :	0,00
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire :	480 188,03
En couverture du besoin réel de financement :	74 599,89
En dotation complémentaire :	0,00
Total 1068 (année 2021) :	74 599,89
Excédent reporté (ligne 002 en recettes 2021) :	405 588,14
TOTAL AFFECTE :	480 188,03
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses) :	0,00

(53 présents - 58 votants).

20. VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2020 DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIER D'ENTREPRISES » (Délibération n°2021/04/20).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice 2020 :	0,00
Résultat reporté 2019 (ligne 002 du CA)	0,00
Résultat de clôture à affecter sue le budget 2020 :	0,00
Besoins réels de la section d'investissement	

Résultat d'investissement de l'exercice 2020 :	-164 143,24
Résultat reporté 2019 (ligne 001 du CA):	168 662,83
Résultat de clôture 2020 :(ligne 001 du budget 2021)	4 519,59
Restes à réaliser recettes :	38 515,08
Restes à réaliser dépenses :	0,00
Solde Restes à Réaliser ;	38 515,08
Résultat clôture+rar:	43 034,67
Besoin de financement :	0,00
Excédent de financement:	43 034,67
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire:	0,00
En couverture du besoin réel de financement:	0,00
En dotation complémentaire:	0,00
Total 1068 (année 2021):	0,00
Excédent reporté (ligne 002 en recettes 2021):	0,00
TOTAL AFFECTE:	0,00
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses):	0,00

(53 présents - 58 votants).

21. VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2020 DU BUDGET ANNEXE « SPANC » (Délibération n°2021/04/21).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice 2020 :	-3 885,85
Résultat reporté 2019 (ligne 002 du CA)	-12 490,44
Résultat de clôture à affecter sue le budget 2020 :	-16 376,29
Besoins réels de la section d'investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice 2020 :	2 351,50
Résultat reporté 2019 (ligne 001 du CA):	14 144,83
Résultat de clôture 2020 :(ligne 001 du budget 2011)	16 496,33
Restes à réaliser recettes:	0,00

Restes à réaliser dépenses:	0,00
Solde Restes à Réaliser;	0,00
Résultat clôture+rar:	16 496,33
Besoin de financement:	0,00
Excédent de financement:	16 496,33
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire:	0,00
En couverture du besoin réel de financement:	0,00
En dotation complémentaire:	0,00
Total 1068 (année 2021):	0,00
Excédent reporté (ligne 002 en recettes 2021):	0,00
TOTAL AFFECTE:	0,00
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses):	-16 376,29

(53 présents - 58 votants).

22. VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2020 DU BUDGET ANNEXE « STATION-SERVICE »
(Délibération n°2021/04/22).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice 2020 :	10 248,79
Résultat reporté 2019 (ligne 002 du CA)	102 438,44
Résultat de clôture à affecter sur le budget 2020 :	112 687,23
Besoins réels de la section d'investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice 2020 :	-1 971,00
Résultat reporté 2019 (ligne 001 du CA):	1 091,80
Résultat de clôture 2020 :(ligne 001 du budget 2021)	-879,20
Restes à réaliser recettes:	0,00
Restes à réaliser dépenses:	0,00
Solde Restes à Réaliser;	0,00
Résultat clôture+rar:	-879,20
Besoin de financement:	879,20

Excédent de financement:	0,00
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire:	112 687,23
En couverture du besoin réel de financement:	879,20
En dotation complémentaire:	0,00
Total 1068 (année 2021):	879,20
Excédent reporté (ligne 002 en recettes 2021):	111 808,03
TOTAL AFFECTE:	112 687,23
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses):	0,00

(53 présents - 58 votants).

23. VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2020 DU BUDGET ANNEXE « VENTE D'ENERGIE »
(Délibération n°2021/04/23).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice 2020 :	2 839,60
Résultat reporté 2019 (ligne 002 du CA)	22 790,25
Résultat de clôture à affecter sur le budget 2020 :	25 629,85
Besoins réels de la section d'investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice 2020 :	6 593,00
Résultat reporté 2019 (ligne 001 du CA):	52 466,98
Résultat de clôture 2020 :(ligne 001 du budget 2021)	59 059,98
Restes à réaliser recettes:	0,00
Restes à réaliser dépenses:	0,00
Solde Restes à Réaliser;	0,00
Résultat clôture+rar:	59 059,98
Besoin de financement:	0,00
Excédent de financement:	59 059,98
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire:	25 629,85
En couverture du besoin réel de financement:	0,00

En dotation complémentaire:	0,00
Total 1068 (année 2021):	0,00
Excédent reporté (ligne 002 en recettes 2021):	25 629,85
TOTAL AFFECTE:	25 629,85
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses):	0,00

(53 présents - 58 votants).

24. VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2020 DU BUDGET ANNEXE « ZONES ECONOMIQUES » (Délibération n°2021/04/24).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice 2020 :	17 641,47
Résultat reporté 2019 (ligne 002 du CA)	0,00
Résultat de clôture à affecter sur le budget 2020 :	17 641,47
Besoins réels de la section d'investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice 2020 :	7 812,72
Résultat reporté 2019 (ligne 001 du CA):	-25 454,19
Résultat de clôture 2020 :(ligne 001 du budget 2021)	-17 641,47
Restes à réaliser recettes:	0,00
Restes à réaliser dépenses:	0,00
Solde Restes à Réaliser;	0,00
Résultat clôture+rar:	-17 641,47
Besoin de financement:	17 641,47
Excédent de financement:	0,00
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire:	17 641,47
En couverture du besoin réel de financement:	17 641,47
En dotation complémentaire:	0,00
Total 1068 (année 2021):	17 641,47
Excédent reporté (ligne 002 en recettes 2021):	0,00
TOTAL AFFECTE:	17 641,47

Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses):	0,00
---	------

(53 présents - 58 votants).

25. VOTE DES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES « IMMOBILIER D'ENTREPRISES », « ZONES ECONOMIQUES » ET « SPANC » POUR L'ANNEE 2021 (Délibération n°2021/04/25).

Martine LAPORTE détaille les montants des subventions prévues :

- ◇ Subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « Zones économiques » : 215 901,35 €.
- ◇ Subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « Immobiliers d'entreprise » : 7 158,02 €.
- ◇ Subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « SPANC » : 37 452,79 €.

→ Le Conseil communautaire, avec 45 avis favorables, 4 abstentions et 9 avis contraires, approuve le virement de subventions d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes comme énoncés ci-dessus.

(53 présents - 58 votants).

26. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE), DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI (TFNB) ET DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI (TFB) POUR L'ANNEE 2021 (Délibération n°2021/04/26).

Martine LAPORTE propose au Conseil de maintenir les taux de fiscalité des années 2019 et 2020, à savoir :

- Cotisation Foncière des Entreprises : (CFE) 30%
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) : 2.93%
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 2.5%

Puisque la collectivité dispose d'une meilleure santé financière, Joël LAINE demande la diminution du taux de la TFB à 2%, soit une baisse de 0,5 points. En mettant en perspective le projet d'empierrement de la zone d'activités intercommunale d'Ahun avec la diminution de ce taux, il estime que l'abaissement fiscal bénéficierait à d'avantage d'administrés que l'empierrement de la plate-forme. Nicolas DERIEUX rejoint ce point de vue.

Martine LAPORTE précise qu'une diminution de la TFB de 0,5 point implique une perte de recette de 50 000 € environ. En cas de vote favorable de celle-ci, elle propose de ponctionner les crédits réservés aux « dépenses imprévues » pour équilibrer le budget.

M. Le Président demande aux élus de rester prudents sur la santé financière de la collectivité. Même si celle-ci se porte mieux pour l'année 2021, elle reste cependant fragile. Une fois la constitution d'un fond de roulement, il se montre plutôt favorable au lancement de nouveaux programmes d'investissements ouverts au grand public.

Thierry GAILLARD rappelle que la Communauté de communes se verra prochainement dotée de nouvelles compétences pour lesquelles des financements seront à prévoir. Il craint de diminuer le taux d'imposition cette année pour en doubler l'augmentation l'an prochain.

M. Le Président soumet au vote les propositions suivantes :

1ère proposition

CFE	30%
TFNB	2,93%
TFB	2,50%

2ème proposition

CFE	30%
TFNB	2,93%
TFB	2,00%

→ Au terme des échanges, le Conseil communautaire, avec 4 abstentions, 28 avis pour la deuxième proposition contre 26 avis pour la première, valide les taux suivants :

CFE	30%
TFNB	2,93%
TFB	2,00%

53 présents - 58 votants.

27. VOTE DES TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) POUR L'ANNEE 2021 (Délibération n°2021/04/27).

Conformément à l'avis de la commission « finances et fiscalité », Martine LAPORTE propose au Conseil :

- de ne pas appliquer d'évolution sur les taux de TEOM des communes gérées en régie ;

Concernant les taux de TEOM des communes gérées par le SICTOM de Chénérailles, le syndicat a transmis une proposition d'évolution des taux entre le moment de la convocation et la séance d'aujourd'hui. Il en est de même pour le taux de TEOM d'Evolis 23.

Il est présenté pour l'année 2021 les taux proposés pour chaque zone de perception :

Secteurs/Zonages	Taux 2020	Taux 2021
COMCOM Zone 1	11,86%	11,86%
COMCOM Zone 2	11,99%	11,99%
COMCOM Zone 3	12,04%	12,04%
EVOLIS 23 Zone 3	12,86%	14.17%
SICTOM CHENERAILLES Zone 1	13,39%	15,90%
SICTOM CHENERAILLES Zone 2	10,04%	11,93%
SICTOM CHENERAILLES Zone 3	8,03%	9,54%

Céline FOUCHET s'étonne de l'augmentation des taux pour les communes régies par EVOLIS 23 et le SICTOM de Chénérailles. Elle regrette de ne pas disposer des éléments financiers qui conduisent chacune de ces entités à modifier leurs taux de la sorte.

Dominique BERTELOOT souligne qu'il est difficile de se prononcer sur des taux pour lesquels les élus n'ont pas idée des différences de services attendus.

Patrick AUBERT, Vice-Président délégué à la Collecte et au Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés - Economie Circulaire (CTDMA-EC), apporte les éléments de réponse suivants :

- pour le SICTOM de Chénérailles :
 - o pour 2 000 tonnes annuelles estimées, le coût de traitement passe de 63€/T à 85€/T soit une augmentation de 23 € l'unité ;

- le taux de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) passe de 18 € à 30 € (et de 30 € à 45 € en 2022) ;
 - un coût de nettoyage des colonnes de tri aériennes de 22 000 € ;
 - la hausse du prix du carburant ;
 - des frais supplémentaires liés à la gestion du personnel.
- pour EVOLIS 23 :
- la mise en place de la taxe incitative prévoit une part fixe et l'autre variable en fonction du nombre de levées. Pour la première année, ne pouvant anticiper, les services misent sur un nombre de levées identique à chaque foyer avant de régulariser en 2022 ;
 - coût de mise en place de la taxe incitative (dont les moyens humains) ;
 - achat d'équipements de collecte adaptés à ce nouveau mode de gestion ;
 - frais de personnel : absentéisme lié à la Covid-19.

Patrick AUBERT rappelle que ce fonctionnement tripartite est le fruit d'un héritage mais qu'un travail peut être mené à plus ou moins long terme pour harmoniser les prestations à l'ensemble du territoire intercommunal.

→ A l'issue du débat, le Conseil communautaire, avec 1 abstention et 56 avis favorables, valide les taux présentés pour l'année 2021.

(53 présents - 57 votants. Patrick AUBERT, en sa qualité de Président du SICTOM de Chénérailles, ne prend pas part au vote).

28. VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) *(Délibération n°2020-02-21).*

Martine LAPORTE propose au Conseil communautaire le vote des AP/CP ci-après :

Autorisation de Programme	Montant total du programme	2020	2021
Site de Masgot	539 427,22 €	103 531,90 €	36 438,00 €
DORSAL	743 229,94 €	125 000,00 €	11 577,00 €
Totaux	1 828 657,16 €	228 531,90 €	48 015,00€

Les dépenses seront financées par le FCTVA, l'autofinancement et des subventions (Masgot).

→ Après avoir entendu cet exposé, le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants valide les autorisations de programme et crédits de paiement tels que présentés ci-avant.

(53 présents - 58 votants).

29. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL AU TITRE DE L'ANNEE 2021 *(Délibération n°2021/04/29).*

M. Le Président propose à l'Assemblée de verser à l'Office de Tourisme Intercommunal, pour l'année 2021, une subvention majorée de 3 920 € à celle de l'an passé (création de topoguides) pour un montant total de 191 500 € selon la répartition suivante :

- mars 2021 46 896.00 € ;

- mai 2021 : 72 302.00 € ;
- septembre 2021 : 72 302.00 €.

M. Le Président rappelle que lors de sa séance du 09 mars, le Bureau communautaire a validé le versement de la première échéance.

M. Le Président propose en plus du versement de cette subvention l'achat à hauteur de 10 000 €, au frais de la Communauté de communes, d'un logiciel de gestion des stocks des boutiques de l'association.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants, valide la subvention de fonctionnement 2021 à l'Office de Tourisme Intercommunal et en autorise le versement selon la répartition précitée.

(52 présents - 55 votants en l'absence temporaire de Nicolas DERIEUX. Delphine POITOU - LE BIHAN et Michel LAROCHE, respectivement Vice-Présidente et Trésorier de l'association ne prennent pas part au vote).

30. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL (Délibération n°2021/04/30).

Martine LAPORTE présente le projet de budget principal pour l'année 2021.

PROJET BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
011	1 372 065,79 €	Charges à caractère général	002	1 051 009,96 €	Excédent reporté
012	2 364 754,62 €	Charges de personnel	70	654 695,52 €	Produits des services, du domaine, et ventes
014	2 013 552,99 €	Atténuations de produits	73	5 169 205,63 €	Impôts et taxes
65	2 329 125,90 €	Autres charges de gestion	74	1 785 738,94 €	Dotations, subventions et participations
66	65 837,42 €	Charges financières	75	96 520,00 €	Autres produits gestion
67	244 506,50 €	Charges exceptionnelles	78	92 021,39 €	Reprise de provisions
022	26 100,78 €	Dépenses imprévues	013	15 000,00 €	Atténuations de charges
042	254 243,47 €	Opérations d'ordre (amort)	042	45 808,56 €	Opérations d'ordre (amort sub)
023	239 812,52 €	Virement à la section d'invnt			
TOTAUX	8 910 000,00 €		TOTAUX	8 910 000,00 €	



PROJET BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
001	377 436,75 €	Déficit reporté	10	449 108,16 €	Dotations, fonds divers et réserves
16	250 000,00 €	Emprunts et dettes assimilés	13	368 870,99 €	Subventions d'investissement reçues
20	22 731,20 €	Immobilisations incorporelles	040	254 243,47 €	Amortissement des dépenses
20	64 435,00 €	dépenses imprévues			
204	- €	Subventions équipements versées	024	- €	Produit des cessions d'immobilisations
21	102 888,52 €	Immobilisations corporelles	021	239 812,52 €	Virement de la section fonctionnement
23	665 163,01 €	Immobilisation en cours			
AP/CP7	36 438,00 €	Centre de la Pierre Masgot			
AP/CP8	15 642,00 €	Haut Débit Dorsal			
040	45 808,56 €	Amortissement des subventions			
TOTAUX	1 580 543,04 €		TOTAUX	1 312 035,14 €	
RAR	9 456,96 €		RAR	277 964,86 €	
TOTAUX	1 590 000,00 €		TOTAUX	1 590 000,00 €	

Delphine POITOU - LE BIHAN souhaite savoir à quoi correspond l'augmentation des frais de personnel et des charges à caractère général.

Martine LAPORTE précise que :

- la hausse des coûts de personnel résulte notamment dans l'avancements de carrière des agents et des derniers recrutements effectués et à venir. Elle précise que les dépenses de personnel représentent 30% du budget général de la collectivité, proportion toutefois moindre que pour les entités voisines de même taille et de même strate.

- les dépenses émanent des actions menées par les services sont intégrées dans les charges à caractère générale. La collectivité espère pouvoir organiser beaucoup plus d'évènements qu'en 2020. Pour une meilleure connaissance des services, Nicolas DERIEUX demande que les Communes membres soient informées de l'arrivée de tout nouvel agent.

Serge LAGRANGE veut savoir si le remplacement de la chaudière de La Mètive est prévue dans ce budget. Martine LAPORTE affirme que 10 000 € sont alloués à cette action puisqu'après la viste de différents prestataires, il s'avère qu'une simple modification du système existant suffit à chauffer l'intégralité du bâtiment.

Thierry COTICHE, Vice-Président délégué au Bâti, Logement et Espaces Verts, complète les propos de Martine LAPORTE en ajoutant, que même sous-dimensionnée, la pose d'un ballon-tampon permet de ne pas remplacer la chaudière.

L'Assemblée se félicite de cette bonne nouvelle.

Pour une meilleure visualisation, Thierry GAILLARD demande que pour les prochaines années apparaisse sur la proposition budgétaire une colonne supplémentaire avec les montants qui avaient été inscrits au budget N-1.

Jean-Pierre DUGAY, quant à lui, souhaite que les actions proposées soient mises en perspective avec celles identifiées par les élus dans le projet de territoire.

→ Le Conseil communautaire, avec 51 avis favorables, 5 abstentions et 2 avis contraires, approuve le projet de budget principal pour l'année 2021.

(53 présents - 58 votants).

31. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »
(Délibération n°2021/04/31).

Martine LAPORTE présente le projet de budget annexe « Ordures ménagères » pour l'année 2021.

PROJET BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ORDURES MENAGERES

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
011	1 167 321,80 €	Charges à caractère général	70	102 304,40 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses
012	385 500,00 €	Charges de personnel et frais assimilés	73	1 527 000,00 €	Impôts et taxes
66	295,56 €	Charges financières	74	40 774,27 €	Dotations, subventions et participations
65	477 390,00 €	Autres charges de gestion courante	77	50,00 €	Produits exceptionnels
67	- €	Charges exceptionnelles	042	60 199,52 €	Amortissement des subventions+travaux en régie
042	100 258,08 €	Amortissement des dépenses	002	404 671,81 €	Excédent cumulé
022	4 234,56 €	Dépenses imprévues max 140000 €			
023		Virement à la section d'investissement			
TOTAUX	2 135 000,00 €		TOTAUX	2 135 000,00 €	

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
23	43 000,00 €	Immobilisations en cours	10	154 255,42 €	Dotations, fonds divers et réserves
16	39 392,50 €	Emprunts et dettes assimilés	13		Subventions d'investissement reçues (DETR)
C040	60 199,52 €	Amortissement des subventions+travaux en régie	040	100 258,08 €	Amortissement des dépenses
21	438 750,00 €	Immobilisations corporelles	024	50,00 €	
001	84 544,44 €	déficit cumulé	021		Virement de la section de fonctionnement
20		Immobilisations incorporelles	16	436 408,28 €	EMPRUNTS
020	34 113,54 €	dépenses imprévues max 36000 €	001		Excédent cumulé
TOTAUX	700 000,00 €		TOTAUX	690 971,78 €	
RAR			RAR	9 028,22 €	
	700 000,00 €			700 000,00 €	

Michel LAROCHE s'interroge sur l'augmentation des charges à caractère général.

Patrick AUBERT indique qu'il s'agit entre autre :

- de la hausse des coûts du service à travers le traitement et la valorisation des déchets et les taxes d'enfouissement ;
- la prestation de lavage des bacs de collecte ;
- les coûts de carburant ;
- l'entretien de la flotte de véhicules vieillissants.

Nicolas DERIEUX souhaite savoir si le versement d'une subvention d'équilibre du budget général vers le budget annexe « Ordures Ménagères » pourrait être envisagé dans le but de réduire la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Martine LAPORTE indique que la réglementation veut que ce budget annexe s'équilibre uniquement de lui-même.

M. Le Président profite de cette occasion pour faire part à l'Assemblée de la problématique actuelle de gestion des déchets creusois. En effet, l'Indre et l'Allier qui jusqu'à ce jour accueillait les déchets du département s'opposent aujourd'hui à la poursuite de ce fonctionnement.

Une réunion est prochainement organisée avec les élus creusois pour tenter de trouver une alternative rapide et efficace au transport des déchets dans le département de la Vienne.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants, approuve le projet de budget annexe « Ordures ménagères » pour l'année 2021.

(53 présents - 58 votants).

32. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIER D'ENTREPRISES »
(Délibération n°2021/04/32).

Martine LAPORTE présente le projet de budget annexe « Immobilier d'entreprises » pour l'année 2021.

PROJET BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET IMMOBILIERS D'ENTREPRISE

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
011	9 762,00 €	Charges à caractère général	70	1 630,00 €	Remboursement charges
65	- €	arrondis TVA	75	22 710,00 €	loyers (15551,98 €) et 7158,02 € de subvention d'équilibre
042	24 238,00 €	amortissement des dépenses	042	9 660,00 €	amortissement des subventions
TOTAUX	34 000,00 €		TOTAUX	34 000,00 €	

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
23	11 824,90 €	Travaux en cours	13	- €	Subventions d'investissement
022	26 494,41 €	dépenses imprévues	10	206,73 €	Dotations, fonds divers et réserves
20	19 500,00 €	Immobilisations incorporelles	040	24 238,00 €	amortissement des dépenses
040	9 660,00 €	amortissement des subventions	001	4 519,50 €	excédent cumulé
TOTAUX	67 479,31 €		TOTAUX	28 964,23 €	
RAR	114 520,69 €		RAR	153 035,77 €	
	182 000,00 €			182 000,00 €	

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants, approuve le projet de budget annexe « Immobilier d'entreprises » pour l'année 2021.
(53 présents - 58 votants).

33. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE « SPANC » (Délibération n°2021/04/33).

Martine LAPORTE présente le projet de budget annexe « SPANC » pour l'année 2021.

PROJET BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET SPANC

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
011	11 335,71 €	Charges à caractère général	70	80 547,21 €	Redevances contrôles
012	71 000,00 €	Charges de personnel			
67	19 015,00 €	Charges exceptionnelles (titres annulés, état non valeur),	774	37 452,79 €	subvention d'équilibre
002	16 376,29 €	déficit cumulé			
042	273,00 €	amortissement des dépenses			
TOTAUX	118 000,00 €		TOTAUX	118 000,00 €	

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
20	486,00 €	Immobilisation incorporelles	040	273,00 €	amortissement des dépenses
23			10	260,67 €	Dotations, fonds divers et réserves
21	16 514,00 €	tablettes + logiciel (5680 €) véhicule (10573,33 €)	001	16 466,33 €	excédent cumulé
TOTAUX	17 000,00 €		TOTAUX	17 000,00 €	
RAR	- €		RAR	- €	
	17 000,00 €			17 000,00 €	

Nicolas DERIEUX souhaite savoir pourquoi ce budget annexe, tirant profit des redevances dues aux contrôles des techniciens, peut bénéficier du versement d'une subvention d'équilibre en provenance du budget principal, alors que cette même action n'est pas permise pour le budget annexe « Ordures Ménagères ».

M. Le Président et Martine LAPORTE indiquent que la réglementation permet cette action dès lors que le territoire concerné par ce service public ne dispose pas de commune de plus de 3 500 habitants.

Joël LAINE s'étonne que l'augmentation du prix des redevances n'ait pas absorbé le déficit de l'année 2020.

Martine LAPORTE précise que malgré leur augmentation, les recettes induites par les redevances, ne peuvent garantir à elles-seules le fonctionnement de ce service et que le montant du déficit résulte également des conditions de fin de contrat difficiles avec Impact Conseil.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants, approuve le projet de budget annexe « SPANC » pour l'année 2021.

(53 présents - 58 votants).

34. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE « STATION-SERVICE » (Délibération n°2021/04/34).

Martine LAPORTE présente le projet de budget annexe « Station-service » pour l'année 2021.

PROJET BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE STATION-SERVICE

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
011	471 797,14 €	achat carburants, fluides, entretiens, assurances, commissions CB, téléphone...	70	400 000,97 €	vente carburants
012	8 500,00 €	2 agents 2h/semaine mise à disposition par Royère(2020 et 2021)			
65	1,97 €	arrondis TVA			
042	7 413,00 €	amortissement des dépenses	042	9 751,00 €	amortissement des subventions
022	23 509,89 €	dépenses imprévues	002	111 808,03 €	excédent reporté
023	10 338,00 €	virement à la section d'investissement			
TOTAUX	521 560,00 €		TOTAUX	521 560,00 €	

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
21	8 000,00 €	Travaux de réfection	040	7 413,00 €	amortissement des dépenses
040	9 751,00 €	amortissement des subventions	021	10 338,00 €	virement de la section de fonctionnement
001	879,20 €	déficit d'investissement	10	879,20 €	fonds, dotations
TOTAUX	18 630,20 €		TOTAUX	18 630,20 €	
RAR			RAR		
	18 630,20 €			18 630,20 €	

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants, approuve le projet de budget annexe « Station-service » pour l'année 2021.

(53 présents - 58 votants).

35. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET « VENTE D'ENERGIE » (Délibération n°2021/04/35).

Martine LAPORTE présente le projet de budget annexe « Vente d'énergie » pour l'année 2021.

PROJET BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE VENTE ENERGIE

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Libellé chapitre	Chapitre	Montant	Libellé chapitre
011	2 407,00 €	Charges à caractère général	70	9 370,15 €	Produits des services, du domaine et ventes diverses
042	6 593,00 €	Amortissement des dépenses	002	25 629,85 €	Excédent reporté
TOTAUX	9 000,00 €		TOTAUX	35 000,00 €	

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Libellé chapitre	Chapitre	Montant	Libellé chapitre
			040	6 593,00 €	Amortissement des dépenses
			001	59 059,98 €	Excédent reporté
TOTAUX	- €		TOTAUX	65 652,98 €	

Puisqu'en pratique des agents sont amenés à consacrer de leur temps à la maintenance des panneaux photovoltaïques situés sur le bâtiment administratif de Saint-Dizier-Masbaraud, Jean-Pierre DUGAY propose que des charges de personnel soient intégrées à ce budget.

Martine LAPORTE approuve cette idée pour les années à venir.

Pour faire fructifier ce budget, Joël LAINE suggère de mener une étude pour déterminer les autres bâtiments intercommunaux susceptibles de recevoir des infrastructures similaires à celles du siège social.

Thierry GAILLARD explique que pour 400 € environ, il est possible d'adhérer au Centre Régional des Energies Renouvelables qui se charge d'étudier chaque hypothèse dans le domaine.

Jean-Pierre DUGAY rappelle que le SDEC offre également ce service.

Jean-Yves GRENOUILLET indique qu'à l'automne, le Pays Sud Creusois a également publié une étude sur les énergies renouvelables du territoire.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants, approuve le projet de budget annexe « Vente d'énergie » pour l'année 2021.

(53 présents - 58 votants).

36. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET ANNEXE « ZONES ECONOMIQUES »
(Délibération n°2021/04/36).

Martine LAPORTE présente le projet de budget annexe « Zones économiques » pour l'année 2021.

PROJET BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ZONES ECONOMIQUES

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant prévisionnel	Observations	Chapitre	Montant prévisionnel	Observations
66	1 871,25 €	Charges financières	10	98,65 €	Dotations, fonds divers et réserves
65	10,00 €	arrondis TVA	75	215 901,35 €	subvention d'équilibre
023	214 118,75 €	virement à la section d'investissement			
TOTAUX	216 000,00 €		TOTAUX	216 000,00 €	

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant prévisionnel	Observations	Chapitre	Montant prévisionnel	Observations
16	17 788,35 €	Emprunts et dettes assimilés	10	17 641,47 €	couverture du besoin de financement d'investissement
001	17 641,47 €	déficit cumulé	021	214 118,75 €	virement de la section de fonctionnement
23	365 374,69 €	Travaux sur zone Ahun	13	146 454,29 €	DETR travaux zone Ahun (40%)
13	459 195,49 €	régularisation imputation subventions	13	459 195,49 €	régularisation imputation subventions
			024	22 590,00 €	cession terrain fracasso
TOTAUX	860 000,00 €		TOTAUX	860 000,00 €	
RAR			RAR		
	860 000,00 €			860 000,00 €	

Dominique BERTELOOT souhaiterait bénéficier d'une approche budgétaire tenant compte du projet communautaire.

Le projet de territoire devant être retravaillé et rediscuté avec cette nouvelle Assemblée, M. Le Président indique que le budget 2021 est similaire au budget 2020. Il espère pouvoir entamer les nouvelles discussions dans l'année, si la crise sanitaire le permet.

→ Le Conseil communautaire, avec 13 avis contraires, 5 abstentions et 40 avis favorables, approuve le projet de budget annexe « Zones économiques » pour l'année 2021.

(53 présents - 58 votants).

CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

37. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ORGANISATRICES D'ÉVÉNEMENTIELS SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL ET VOTE DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE POUR LES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES « ACTIONS ÉDUCATIVES LOCALES" (Délibération n°2021/04/37).

Jean-Yves GRENOUILLET, Vice-Président délégué à la culture et à la vie associative indique que la commission « culture et vie associative » s'est réunie, mercredi 10 mars 2021, afin d'étudier les demandes dans le cadre des « aides aux événementiels » et des « Actions Éducatives Locales ».

- Pour les aides aux événementiels 2021 :

Les élus de la commission proposent au Conseil communautaire d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Action	Lieu	Date	Montant
Passé à ton voisin!	Festival Pas Pareil	Royère de V.	du 12 au 16 mai	1 200 €
Le Champ secret	8ème Festival Pliant en Poésie et en chanson	Maisonnisses, Fransèches et Moutier d'Ahun et Savennes	20,21,22 août ou 27,28,29 août	400 €
Rock en Marche	8ème édition Festival Rock en Marche	St Martin Ste Catherine	30 et 31 juillet	4 500 €
Comité des fêtes St Dizier	Tracto Cross	St Dizier Masbaraud	31 juillet et 1er août	2 500 €
La Métime	Festive 2021	Moutier d'Ahun	25 et 27 juin	4 500 €
Les amis de la pierre de Masgot	Masgot Hanté	Fransèches	23 et 24 octobre	3 700 €
Lavaud Soubranne	Festival Ciné des villes Ciné des champs	Bourganeuf	du 14 au 17 octobre	4 500 €
Radio Vassivière	Gala d'accordéon	Masgrangeas (Royère de V.)	printemps/été ou automne	1 020 €
Société des Amis du Moutier d'Ahun	Programmation saison estivale 2021	Moutier d'Ahun	du 18 mars au 30 août	1 150 €

SPT Lavauzelle	Saison estivale - ateliers, programmes participatifs, ouvertures, rencontres...	Janaillat + Sardent + Bourganeuf	du 24 juin au 30 sept	700 €
VCTT	Festival Trial	Royère de V.	17 et 18 juillet	4 500 €
Emile a une vache	Temps fort cirque et rue	Royère de V.	17 juillet	1 000 €
Instants libres	Festival Précaire à Bourganeuf	Bourganeuf	du 3 au 13 août	1 250 €
Musique à la source	Festival Musique à la source	Creuse (dont Ahun et Royère)	8 et 14 août	1 000 €
Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin	"J'ai écouté dire" - rencontres itinérantes sonores et musicales	Fransèche / Bourganeuf / Sardent / Janaillat	du 20 au 23 mai	1 250 €
Comité des fêtes de Fransèches	2 concerts - Festival de musique classique "Terres de granit"	Fransèches	31 juillet et 1er août	500 €
Association pour l'embellissement et la protection du petit patrimoine de Chasselines	Les Médiévales de Chasselines	St Michel de Veisse	21-août	100 €
La Chalandise	1 concert lors des "vendredis de la place"	Maisonnières	entre le 23 juillet et le 27 août	150 €
Nature et dénivelé	6ème édition du SWIMRUNMAN île de Vassivière	Royère de V. / Faux la Montagne / Beaumont du lac / Peyrat le Château	5 et 6 juin	1 500 €
TOTAL				35 420,00 €

Soit 11 évènements récurrents et significatifs pour le territoire et 8 nouveaux évènements soutenus par la Communauté de communes.

L'enveloppe 2020 était de 35 400 €.

- Pour les Actions Éducatives Locales 2021 :

Les élus de la commission proposent aux Conseil communautaire de voter l'enveloppe budgétaire de ce dispositif. La commission souhaite travailler et soumettre un règlement d'attribution des subventions dans le cadre de ce dispositif, et ainsi affiner l'étude de chacune des demandes, avant de proposer au Conseil communautaire les attributions pour chaque association demandeuse.

Cette nouvelle commission se réunira le 6 mai prochain.

L'enveloppe budgétaire proposée est équivalente à celle de 2020 et 2019, soit 40 000 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- Approuve l'attribution des subventions selon la proposition ci-dessus ;
- Valide l'enveloppe forfaitaire de 40 000 € pour les Actions Educatives Locales 2021 ;
- Autorise M. Le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne réalisation du projet.

(53 présents - 57 votants. En sa qualité de Président d'une des associations citées, Dominique BERTELOOT ne prend pas part au vote).

38. MOTION DE SOUTIEN A L'HOPITAL DE BOURGANEUF *(Délibération n°2021/04/38).*

Le conseil municipal de Bourganeuf a été informé du projet de fusion de l'hôpital Bernard Desplas avec le centre hospitalier de Guéret, projet présenté lors du comité médical de février dernier. Le conseil municipal de Bourganeuf a signifié son opposition très ferme à tout projet de fusion qui conduirait inévitablement à affaiblir l'offre de soins dispensés à Bourganeuf par une mobilité imposée aux personnels qui travaillent au sein du centre hospitalier de notre commune.

Le Président propose de prendre une motion de soutien à l'hôpital de Bourganeuf contre ce projet de fusion.

Jean-Yves GRENOUILLET, en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Bernard Desplas de Bourganeuf, réitère son engagement contre la démarche de fusion des deux établissements.

- Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le projet de motion de soutien à l'Hôpital de Bourganeuf contre la fusion des hôpitaux de Guéret et de Bourganeuf.

(53 présents - 58 votants).

39. CARTE SCOLAIRE - MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA FERMETURE DE CLASSE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE *(Délibération n°2021/04/39).*

Le territoire Creuse Sud-Ouest, dans le cadre de la carte scolaire, fait apparaître des projets de fermeture de classes notamment à Saint-Dizier Leyrenne, Ahun et Bourganeuf

Le Président propose de prendre une motion de soutien avec les communes qui connaissent des projets de fermeture de classes, considérant qu'à travers ces décisions, l'Inspection d'académie, en appliquant aveuglément une logique comptable, porte un coup à la qualité de vie des enfants à l'école, aux conditions de travail des enseignants, des ATSEM.

- Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le projet de motion de soutien contre les fermetures de classes sur le territoire communautaire

(53 présents - 58 votants).

40. QUESTIONS DIVERSES

- M. Le Président rappelle aux Communes qu'elles ont jusqu'au 30 avril 2021 pour signer les contrats Boost'ter avec le Département.
- Aux vues du contexte sanitaire, M. Le Président soumet l'idée d'annuler la CLECT du jeudi 15 avril 2021 et la Conférence des Maires du 27 avril 2021.

- Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide cette proposition.

(53 présents - 58 votants).

- M. Le Président propose de maintenir le Conseil communautaire du mardi 20 avril 2021.
- Le Conseil communautaire, avec 21 avis contraires et 37 avis favorables, valide le maintien

du prochain Conseil communautaire.

(53 présents - 58 votants).

- Céline FOUCHET demande que les Conseils puissent avoir lieu en visioconférence. Vanessa BOUVET, Directrice Générale Adjointe, fait part des difficultés techniques et financières qui découlent de cette organisation à si grande échelle (multiplicité et disponibilité des salles pour limiter la jauge de participants, équipement vidéo et sonores de chacune d'entre elles).

Le prochain Conseil communautaire aura donc lieu le mardi 20 avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Delphine POITOU - LE BIHAN,
La Secrétaire.

Sylvain GAUDY,
Le Président.